

Décision

Générale

colonial

Décision n° 357/SG accordant une autorisation préalable de construire à M. Moussa Ali

n° 357/SG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
11 mars 1968

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1968

Date du numéro
25 mars 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée à M. Moussa Ali, 18, rue de Marseille à Djibouti, l'autorisation préalable de faire construire un immeuble comprenant un rez-de-chaussée et un étage avec un logement, sur le titre foncier n° 978, sis à Ambouli. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier sera délivré par le chef de District de Djibouti suivant la procédure réglementaire.